

# Code de conduite des fournisseurs



**CONCORDIA**  
TEXTILES GROUP

Concordia Textiles Group • Flanders Fieldweg 37 • 8790 Waregem • Belgium  
T +32 (0)56 62 73 73 • E [info@concordiatextiles.com](mailto:info@concordiatextiles.com) • [www.concordiatextiles.com](http://www.concordiatextiles.com)

# Code de conduite des fournisseurs

## Introduction

En tant qu'entreprise socialement responsable, Concordia Textiles Group montre son implication vis-à-vis de la société et de l'environnement.

Nos fournisseurs sont des acteurs importants qui nous permettent de servir les parties prenantes et de veiller à ce que l'ensemble de notre chaîne de valeur contribue à notre vision du développement durable. C'est la raison pour laquelle nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent à tout le moins toutes les lois, prescriptions et autorisations ainsi que les principes des droits de l'homme. Nous voulons par conséquent conclure des partenariats solides avec nos fournisseurs, fondés sur la transparence, la collaboration et l'excellence.

Notre Code de conduite des fournisseurs reprend des principes inspirés des conventions internationales les plus fondamentales, et de directives en matière de comportement éthique, de santé et de sécurité, d'environnement et d'aspects sociaux.

Le présent document décrit les directives et attentes de Concordia Textiles Group. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils les respectent ou qu'ils soumettent leur propre Code de conduite lors de la conclusion d'un partenariat.

## Principes

Concordia Textiles Group est un producteur textile intégré qui propose des technologies et produits textiles à toutes sortes de fins. L'industrie textile traîne des décennies de préjugés derrière elle, ce qui suscite un scepticisme public en termes de durabilité. De ce point de vue, il est primordial d'opter pour une chaîne d'approvisionnement axée sur le développement durable. Les principes suivants donnent à nos fournisseurs un cadre pour concrétiser cette ambition.

## Éthique d'entreprise et transparence

- Concordia Textiles Group applique des méthodes de travail équitables, conformément aux lois nationales et locales des pays et communautés où elle est active.
- Concordia Textiles Group met tout en œuvre pour maintenir les plus hautes normes d'intégrité et de gouvernance d'entreprise.
- Concordia Textiles Group et ses collaborateurs évitent les éventuels conflits d'intérêts et discriminations de fournisseurs en excluant tout comportement non éthique ou compromettant.
- Concordia Textiles Group respecte la confidentialité des informations à l'aide de règles de confidentialité telles que décrites dans le règlement de travail.
- Concordia Textiles Group veille aux droits de propriété intellectuelle. Les fournisseurs sont responsables des réclamations qui résultent de la violation de brevets, de droits d'auteur, de droits relatifs aux modèles déposés, marques de commerce ou dénominations, et d'autres droits de propriété intellectuelle commerciale et demandes de ces droits.

Nous demandons aux fournisseurs potentiels et existants de respecter tous les cadres légaux en vigueur dans les pays où ils sont établis ou actifs, et attendons d'eux qu'ils adoptent le même comportement que celui précité auquel Concordia Textiles Group (CTG) s'engage.

## Bien-être et sécurité

En tant qu'entreprise, CTG privilégie toujours la sécurité et applique les normes de sécurité les plus strictes pour ses propres travailleurs, ses fournisseurs et toute personne en contact avec notre infrastructure. Notre ambition est de voir tous nos collaborateurs et fournisseurs rentrer chaque jour chez eux sains et saufs.

- Concordia Textiles Group s'engage en faveur de la santé et de la sécurité de toutes les personnes impliquées dans ses activités, y compris ses collaborateurs, ses clients et le public.
- Concordia Textiles Group souligne à tous les collaborateurs qu'il est de leur responsabilité de contribuer à un environnement de travail sécurisé, de promouvoir une attitude sûre au travail et de travailler d'une manière responsable et durable.
- Concordia Textiles Group est convaincue de pouvoir construire avec ses fournisseurs une culture positive en matière de sécurité. Une communication efficace, une prise de conscience et le partage de connaissances et d'expertise contribueront à l'amélioration des prestations des fournisseurs en matière de santé et de sécurité.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre grande implication pour un environnement de travail sûr et sain.

### Aspects environnementaux

- Concordia Textiles Group vise une minimisation de l'impact négatif et une maximisation de l'impact positif sur l'environnement par le biais d'un engagement pour une amélioration permanente.
- Concordia Textiles dispose d'un système approprié pour gérer, mesurer et rendre compte de son impact.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se rallient à notre ambition et réduisent l'impact de leurs activités sur l'environnement, notamment en ce qui concerne :

- la réduction des émissions dans le sol, l'air et l'eau ;
- la minimisation de la sortie et de l'élimination de déchets au profit du recyclage et des modèles circulaires ;
- l'utilisation efficace de l'énergie et l'approvisionnement éventuel ;
- la surveillance et le contrôle de l'impact sur la biodiversité et les habitats naturels ;
- le respect strict des lois et règlements applicables en matière de protection environnementale et sociale, ainsi que des prescriptions en vigueur sur le site.

Nos fournisseurs doivent mettre en place un système efficace pour la gestion et la mesure des effets, et les rapports à ce sujet.

## Partenariats durables

- Concordia Textiles Group met l'accent sur la collaboration, la concertation et le partenariat avec toutes les parties prenantes.
- Concordia Textiles Group s'engage à conclure des partenariats loyaux, basés sur la confiance. Les intérêts partagés, le comportement éthique et l'intégrité priment dans ses relations avec ses partenaires.
- Concordia Textiles Group intègre les intérêts de la société dans son processus décisionnel et ses pratiques d'entreprise. Elle contribue à l'élaboration de relations réciproquement favorables avec la société.
- Concordia Textiles Group contribue à des programmes innovants concernant la santé, la numérisation, les services sociaux et les projets environnementaux dans le cadre de partenariats durables.
- Concordia Textiles Group s'efforce d'offrir des opportunités dans les communautés où elle est active.
- Concordia Textiles Group engage toutes ses parties prenantes de manière claire, honnête et respectueuse. Elle s'engage en faveur d'un dialogue sensé, en temps utile, avec tous les intéressés, notamment les clients, les travailleurs, les organismes publics, les organismes de surveillance...

Concordia Textiles Group attend de ses fournisseurs et partenaires qu'ils s'engagent en faveur des communautés et de leurs partenariats dans la mesure de leurs capacités.

## Droits de l'homme

- Concordia Textiles Group soutient et respecte la protection de la législation internationale des droits de l'homme, et n'est pas impliquée dans – ni complice d' – une quelconque activité encourageant la violation des droits de l'homme.
- Concordia Textiles Group tend toujours à respecter la dignité humaine et les droits humains dans toutes ses relations, y compris le respect de la culture, des usages et des valeurs des individus et groupes.
- Concordia Textiles Group encourage activement tous ses partenaires à respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme.
- Concordia Textiles Group applique des méthodes de travail équitables, conformément aux lois nationales et locales des pays et communautés où elle est active.
- Concordia Textiles Group offre à ses collaborateurs un travail utile ayant un impact positif sur la société.
- Concordia Textiles Group offre une culture d'entreprise conviviale. Elle est attachée à une grande diversité de collaborateurs, peu importe leur âge, sexe, nationalité, niveau d'éducation... Une équipe hétéroclite favorise la diversité des connaissances, des idées et des expériences.

- Concordia Textiles Group entend bannir toute discrimination basée sur la race, les convictions, la couleur ou la religion, et promouvoir l'égalité des chances.

Nous nous engageons en faveur de la diversité, de l'égalité des chances, de la dignité et du respect des droits humains fondamentaux dans le travail et les relations professionnelles. CTG est riche de collaborateurs aux expériences, nationalités et profils d'âge variés. C'est pourquoi nous attendons des fournisseurs qui travaillent pour CTG qu'ils respectent la législation locale ainsi que les principes et conventions des Nations unies édictés sur le plan international en matière de droits de l'homme. Tous les fournisseurs doivent veiller à ce que leurs sous-traitants et eux-mêmes ne soient pas impliqués dans des violations des droits de l'homme. Nous exigeons par conséquent de nos fournisseurs qu'ils respectent ces principes et les appliquent à leur tour de la manière suivante dans leur chaîne d'approvisionnement :

- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé : toutes les formes de travail des enfants et de travail forcé doivent être éliminées. La législation locale est le principal point de référence concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi. À défaut de législation, la Convention de l'OIT s'applique.
- Aucun traitement inhumain : les fournisseurs sont supposés veiller à ce que leurs travailleurs ou sous-traitants ne soient pas soumis à une situation de traitement inhumain ou de menace, notamment du harcèlement ou de l'abus sexuel, une punition physique, une contrainte physique ou morale, ou de la violence verbale.
- Pas de discrimination : nous pensons que la diversité enrichit nos équipes. Dans cet esprit, nos fournisseurs doivent veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination basée sur la race, la couleur de peau, le sexe, la langue, la religion, les convictions politiques, la nationalité, le milieu ou statut social, l'adhésion à un syndicat, l'âge, la santé ou le handicap.
- Salaires et temps de travail adéquats : nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent les règles en matière de salaire minimum et que leurs travailleurs ou sous-traitants perçoivent des rémunérations, indemnités et autres avantages conformes à ce que la législation nationale et les conventions internationales prévoient.
- Liberté d'association et droit aux négociations collectives : les fournisseurs doivent garantir le droit de leurs propres travailleurs à la libre association à un syndicat et à des négociations collectives formelles.
- Pas d'emploi illégal : les fournisseurs doivent veiller à ce que les travailleurs et sous-traitants soient occupés ou engagés conformément à la législation locale.

Les personnes impliquées dans la conclusion de partenariats et d'achats chez Concordia Textiles Group veilleront au respect du présent Code de conduite des fournisseurs. Une sélection de fournisseurs, basée sur une évaluation interne des risques pour l'entreprise et la durabilité, sera priée d'approuver formellement et de respecter le Code de conduite des fournisseurs, alors que ces principes seront fortement recommandés à d'autres. Une approbation formelle du Code sera demandée à chaque mise à jour de celui-ci.

Nous attendons des fournisseurs de Concordia Textiles Group qu'ils nous signalent d'éventuels problèmes environnementaux ou de sécurité ainsi que les modifications de loi ayant une influence sur leur statut d'entreprise, de sorte qu'une acceptation appropriée du Code de conduite des fournisseurs puisse être définie et appliquée.

Dans le cas des entreprises tenues de respecter le Code de conduite des fournisseurs, nous pouvons contrôler le respect d'une des manières suivantes :

- Formulaire d'auto-évaluation complété et signé, à remettre à Concordia Textiles Group
- Évaluation externe par une tierce partie : un évaluateur externe prend contact avec certains fournisseurs au nom de Concordia Textiles Group
- Audits sur place : des auditeurs externes ou internes habilités peuvent vous contacter afin de vous demander l'autorisation de contrôler le respect du Code de conduite des fournisseurs sur votre site.

Le non-respect du Code de conduite des fournisseurs peut donner lieu à la résiliation de la relation avec le fournisseur, selon la gravité de l'infraction et les circonstances spécifiques.

En cas de non-respect réparable, Concordia Textiles Group se réserve le droit d'interpeller le fournisseur et de l'aider à dresser un plan d'action avec des échéances précises, dont l'exécution aidera le fournisseur à préserver les relations professionnelles.

En signant le présent document, le fournisseur confirme qu'il accepte le présent Code de conduite des fournisseurs de Concordia Textiles Group.

Signature du Fournisseur

Signature du CEO

